

RAPPORT N° 06/4-11  
au Conseil Municipal

OBJET

BUDGET ANNEXE EAU  
AFFECTATION DU RESULTAT 2005

L'exécution du Budget 2005 du service de distribution d'eau s'est soldée par un résultat d'exploitation de l'exercice de 1 934 078,85 €.

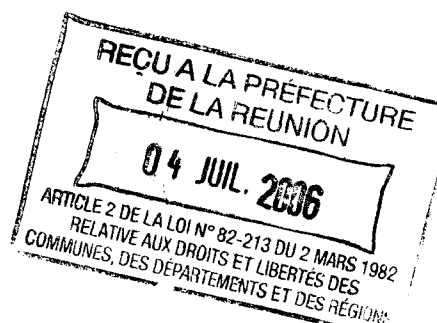
Je vous propose d'affecter cet excédent à hauteur de :

- \* 1 851 078,85 € en Section d'Investissement  
(Article 1068 du Budget Supplémentaire 2006) ;
- \* 83 000,00 € en Section d'Exploitation  
(Article 002 du Budget Supplémentaire 2006).

Conformément à l'instruction Budgétaire M49 régissant ce Budget Annexe, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE  
  
LE MAIRE DE SAINT-DENIS  
LE MAIRE DE LA REUNION  
Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 06/4-11  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 22 juin 2006

OBJET

BUDGET ANNEXE EAU  
AFFECTATION DU RESULTAT 2005

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/4-11 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Autorise l'affectation au Budget Supplémentaire 2006 du résultat de l'exercice 2005 du Budget Annexe de l'Eau :

- |                                 |                              |
|---------------------------------|------------------------------|
| * à la Section d'Investissement | à hauteur de 1 851 078,85 €, |
| * à la Section d'Exploitation   | à hauteur de 83 000,00 €.    |

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 28 JUIN 2006

MAIRE DE SAINT-DENIS  
LE MAIRE REUNION  
DEPUTE-MAIRE  
*DRIN*  
René-Paul VICTORIA

